



6 février 2004

## Communiqué

JEAN-PIERRE SUEUR

---

SENATEUR  
DU LOIRET

---

ANCIEN  
MINISTRE

**M. Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret,  
est intervenu au Sénat  
dans le débat sur le volontariat de solidarité internationale**

M. Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret, est intervenu le mardi 6 avril, lors de la discussion au Sénat du projet de loi sur le volontariat de solidarité internationale.

Tout en soulignant les aspects positifs du projet de loi, il a déploré que celui-ci ne comporte aucun engagement financier précis de la part de l'Etat. S'adressant à M. Xavier DARCOS, nouveau ministre délégué à la coopération, il a déclaré : « Dans un contexte où on nous annonce que la France tiendra l'engagement européen d'un déficit limité à 3 % du PIB, où il faut respecter toutes les promesses faites par le Président de la République lors des vœux du Nouvel An et lors d'une émission télévisée récente et alors que M. SARKOZY vient de déclarer que sa tâche s'apparente à la « quadrature du cercle », je crains fort que le budget 2005 de la coopération ne soit pas en augmentation et que si ce projet de loi ne contient pas d'engagements financiers précis, cela ne conduise à de vraies difficultés pour nombre d'associations employeurs de volontaires. »

S'agissant de la durée des périodes de volontariat, M. SUEUR a défendu un amendement précisant que celles-ci ne devaient pas dépasser deux ans, ou six ans, par addition de périodes discontinues. Il a dit : « C'est la conception du volontariat qui est en cause. S'il s'agit de périodes plus longues, alors il est plus logique que les intéressés relèvent du salariat. Par ailleurs, votre projet, M. le ministre, procède d'une générosité apparente, puisque vous proposez d'étendre le volontariat à tous ceux qui participent à des missions courtes, notamment les missions médicales lors de catastrophes. Mais si vous faites cette extension alors que les sommes affectées au volontariat ne dépassent pas le niveau actuel – 20 million d'euros –, cette mesure aura pour effet de réduire les financements dont bénéficient les associations qui, depuis des années, mettent en œuvre le « volontariat de développement ». Les choses sont donc claires. Ce projet ne sera positif que si le gouvernement décide d'affecter plus de moyens pour ce volontariat de solidarité internationale qui permet à des Français, trop peu nombreux par rapport aux besoins, de s'investir pour le développement de pays qui connaissent de très lourdes difficultés. »